

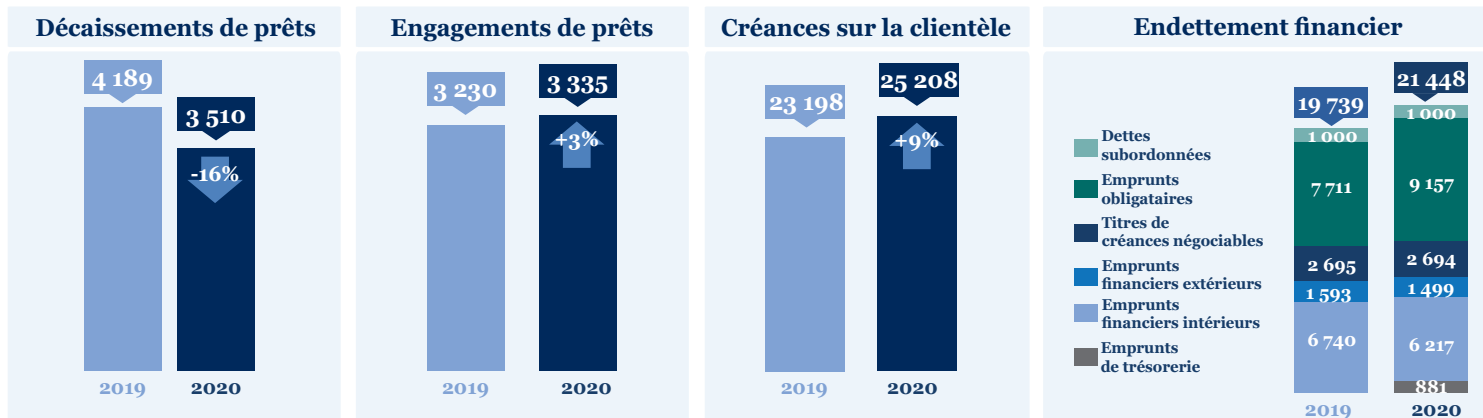
FONDS  
D'EQUIPEMENT  
COMMUNAL  
صندوق التجهيز  
الجماعي



**Communiqué de presse à l'occasion de la  
publication du Rapport Financier Annuel 2020  
et de la tenue de la réunion du Conseil  
d'Administration du FEC le 13 avril 2021**

Le Conseil d'Administration (CA) du Fonds d'Équipement Communal (FEC) s'est réuni le 13 avril 2021. Au cours de cette réunion, le CA a examiné l'activité de la Banque au titre de l'exercice 2020 et a arrêté les comptes au 31 décembre 2020, tels qu'ils ont été certifiés par les Commissaires aux Comptes. Aucune modification n'a été apportée aux comptes provisoires publiés le 25 mars 2021.

Au titre de l'exercice 2020, le Fonds d'Équipement Communal a démontré sa résilience dans un contexte évolutif, marqué par la crise sanitaire liée au Covid-19 et ses répercussions sur les plans national et international. La Banque a ainsi enregistré une évolution positive de ses principaux indicateurs financiers et opérationnels, qui se présentent comme suit (en MDH) :

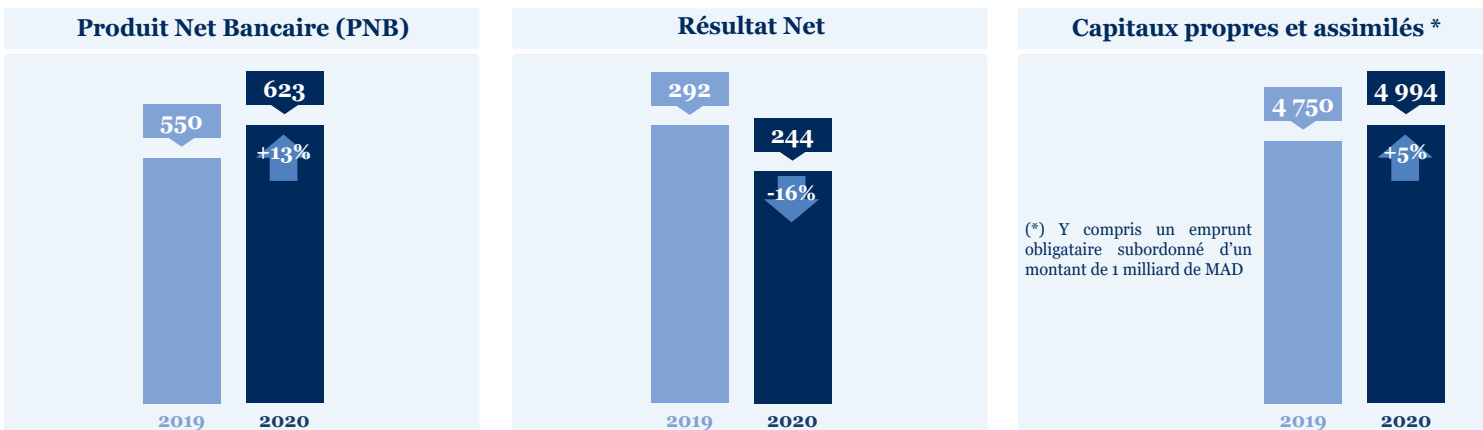


« Les engagements de prêts contractualisés en 2020 ont atteint 3 335 MDH, en légère hausse par rapport à 2019 et concernent notamment la mise à niveau des villes et le développement urbain dans le cadre des programmes de développement territorial, ainsi que le désenclavement routier à travers la construction d'infrastructures routières, notamment pour la réalisation de projets qui s'inscrivent dans le cadre du Programme de Réduction des Disparités Territoriales et Sociales (PRDTS) en milieu rural.

Les décaissements de prêts ont atteint 3 510 MDH au titre de l'exercice 2020, de moindre intensité que celle observée en 2019, comme anticipé par la Banque et annoncé lors des précédents communiqués de presse trimestriels, qui s'explique notamment par le glissement temporel, dans la réalisation de certains projets financés par l'Institution.

Ce niveau d'activité a toutefois permis à la Banque d'enregistrer une progression de 9% des créances sur la clientèle pour atteindre plus de 25 milliards de dirhams au 31 décembre 2020.

La préservation des fondamentaux permet à la Banque de renforcer la relation de confiance tissée au fil des années avec ses partenaires financiers, lui permettant de clôturer avec succès son opération d'emprunt obligataire, lancée au cours du T4 2020 pour un montant de 2 milliards de dirhams. L'endettement financier a atteint plus de 21 milliards de dirhams à fin 2020. »



« Le PNB affiche une croissance de 13%, pour s'établir à 623 MDH à fin 2020. Une performance qui tient compte du volume de l'activité, de la qualité du portefeuille de prêts de la Banque ainsi que de la poursuite de l'optimisation du coût de mobilisation des ressources de financement.

Un résultat net impacté par la contribution de la Banque au profit du Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus (Covid-19). En effet, et en tant que Banque Publique Citoyenne, le FEC a répondu à l'appel du devoir national et procédé en 2020, au versement d'une contribution d'un montant de 100 MDH à ce Fonds.

Les capitaux propres et assimilés ont atteint près de 5 milliards de dirhams à fin 2020, en hausse de 5% par rapport à 2019, permettant ainsi de renforcer l'assise financière de la Banque, à même de lui permettre de continuer à accompagner les besoins croissants des Collectivités Territoriales. »





BILAN		[en milliers MAD]			
ACTIF	31 déc 2020	31 déc 2019	PASSIF	31 déc 2020	31 déc 2019
<b>VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX</b>	25 695	73 569	<b>BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX</b>		
<b>CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES</b>	290	1 269	<b>DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES</b>	8 597 456	8 332 690
A Vue	290	1 269	A Vue	-	-
A Terme	-	-	A Terme	8 597 456	8 332 690
<b>CREANCES SUR LA CLIENTELE</b>	25 207 959	23 197 560	<b>DEPOTS DE LA CLIENTELE</b>	-	-
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	2 704	2 724	Comptes à Vue Créditeurs	-	-
Crédits et financements participatifs à l'équipement	25 183 676	23 150 512	Comptes d'Épargne	-	-
Crédits et financements participatifs immobiliers	20 712	22 334	Dépôts à Terme	-	-
Autres crédits et financements participatifs	866	21 991	Autres Comptes Créditeurs	-	-
<b>CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURATION</b>	-	-	<b>DETTES ENVERS LA CLIENTELE SUR PRODUITS PARTICIPATIFS</b>	-	-
<b>TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT</b>	-	-	<b>TITRES DE CREANCE EMIS</b>	11 850 740	10 405 900
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	-	-	Titres de Créance Négociables	2 693 831	2 694 808
Autres Titres de Créance	-	-	Emprunts Obligataires	9 156 909	7 711 092
Titres de Propriété	-	-	Autres Titres de Créance Emis	-	-
Certificats de Sukuks	-	-	<b>AUTRES PASSIFS</b>	47 384	48 582
<b>AUTRES ACTIFS</b>	235 048	229 136	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	27 574	15 135
<b>TITRES D'INVESTISSEMENT</b>	-	-	<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	-	-
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	-	-	<b>SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE</b>	-	-
Autres Titres de Créance	-	-	<b>DETTES SUBORDONNEES</b>	1 000 000	1 000 000
Certificats de Sukuks	-	-	<b>DEPOTS D'INVESTISSEMENT REÇUS</b>	-	-
<b>TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES</b>	25	25	<b>ECARTS DE REEVALUATION</b>	-	-
Participation dans les entreprises liées	-	-	<b>RESERVES ET PRIMES LIEES AU CAPITAL</b>	2 750 423	2 458 658
Autres titres de participation et emplois assimilés	25	25	<b>CAPITAL</b>	1 000 000	1 000 000
Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-	<b>ACTIONNAIRES, CAPITAL NON VERSE (-)</b>	-	-
<b>CREANCES SUBORDONNEES</b>	-	-	<b>REPORT A NOUVEAU (+/-)</b>	-	-
<b>DEPOTS D'INVESTISSEMENT PLACES</b>	-	-	<b>RESULTATS NETS EN INSTANCE D'AFFECTATION (+/-)</b>	-	-
<b>IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION</b>	-	-	<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+/-)</b>	243 762	291 765
<b>IMMOBILISATIONS DONNEES EN IJARA</b>	-	-	<b>TOTAL PASSIF</b>	25 517 339	23 552 731
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	512	453			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	47 812	50 719			
<b>TOTAL ACTIF</b>	25 517 339	23 552 731			

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES		[en milliers MAD]	
	31 déc 2020	31 déc 2019	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	1 283 902	1 172 789	
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	1 846	2 202	
Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	1 282 056	1 169 582	
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	-	-	
Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuks	-	-	
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-	
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-	
Commissions sur prestations de service	-	-	
Autres produits bancaires	-	1 005	
Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	661 190	622 644	
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	293 104	268 385	
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-	
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	367 878	353 949	
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-	
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-	
Autres charges bancaires	209	310	
Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-	
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	622 712	550 146	
Produits d'exploitation non bancaire	4 204	1 945	
Charges d'exploitation non bancaire	1 12	175	
<b>CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION</b>	58 796	59 196	
Charges de personnel	46 333	44 948	
Impôts et taxes	825	827	
Charges externes	5 093	5 664	
Autres charges générales d'exploitation	2 830	3 740	
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	3 717	4 016	
<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES</b>	13 950	12 914	
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	11	2 279	
Pertes sur créances irrécouvrables	-	-	
Autres dotations aux provisions	13 939	10 635	
<b>REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES</b>	5 152	5 421	
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	3 652	5 421	
Récupérations sur créances amorties	-	-	
Autres reprises de provisions	1 500	-	
<b>RESULTAT COURANT</b>	559 210	485 227	
Produits non courants	7	325	
Charges non courantes	112 370	10 870	
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>	446 846	474 682	
Impôts sur les résultats	203 085	182 917	
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	243 762	291 765	

**www.fec.ma**

**Pour télécharger le Rapport  
Financier Annuel 2020 :**

[https://www.fec.ma/  
Com\\_Financieres/Exercice2020/  
RFA2020.pdf](https://www.fec.ma/Com_Financieres/Exercice2020/RFA2020.pdf)

**FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL**

Espace Oudayas, angle Av Annakhil et av Ben Berka, Hay Ryad  
Rabat

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020**

**AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE**

**Opinion**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du **FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL**, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 4.994.185 KMAD, dont un bénéfice net de 243.762 KMAD.

Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 13 avril 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du **FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL** au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants du **FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL** conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

1

**Risque de crédit et provisionnement des crédits à la clientèle**

Risque identifié	Réponse d'audit
<p>Les crédits à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le <b>FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL</b> à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le <b>Fonds</b> constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.</p> <p>Ces provisions sont estimées et comptabilisées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.</p> <p>L'évaluation des provisions en couverture des créances sur la clientèle requiert :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'identification des créances en souffrance ;</li> <li>- l'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances du <b>Fonds</b>.</li> </ul> <p>Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes comptables » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).</p> <p>Au 31 décembre 2020, le montant des provisions pour dépréciation s'élève à 5,56 MMAD ; il ramène les créances à la clientèle à un montant net de 25.208 MMAD.</p> <p>Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments étant de montants significatifs et faisant appel aux estimations de la direction.</p>	<p>Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du <b>FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL</b> et des contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.</p> <p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par le <b>Fonds</b>, en termes de déclassement et de provisionnement des créances ;</li> <li>- examiner le dispositif de gouvernance et tester les contrôles clés mis en place au niveau du <b>Fonds</b> ;</li> <li>- tester par sondage la correcte classification des créances dans les catégories appropriées ;</li> <li>- tester la provision déterminée sur une sélection de créances en souffrance.</li> </ul>

**Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du **Fonds** à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le **Fonds** ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du **Fonds**.

**Responsabilités de l'Auditeur pour l'audit des états de synthèse**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du **Fonds** ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du **Fonds** à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le **Fonds** à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurons relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 13 avril 2021

**Les Commissaires aux Comptes**

**Deloitte Audit**



**Hicham Belemqadem  
Associé**

**Mazars Audit et Conseil**



**Taha Ferdaous  
Associé**